

PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Élaboration POS n° : 13/01/1986
 Modification POS n°1 : n° : 04/02/2009
 Modification POS n°2 : n° : 20/03/2014
 Révisé le : 17/03/2017

Echelle 1/5000^{ème}

REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15/07/2019,

A Oberhaslach, Le Maire,
 le 15/07/2019, Jean BIEHLER

